



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fortes chaleur : les mesures prises à Mérignac

Le plan canicule est déclenché par la préfecture lorsque la température atteint 35° le jour et 21° la nuit durant trois jours consécutifs. Selon les prévisions météo ces températures seront atteintes mercredi, jeudi, vendredi. Afin d'anticiper certains désagréments liés à la chaleur, la Ville de Mérignac propose plusieurs mesures.

Se signaler auprès du CCAS

Les personnes âgées peuvent si elles le souhaitent se signaler auprès du CCAS. Les agents de la Ville leur téléphonent quotidiennement, assurent des visites régulières et distribuent des bouteilles d'eau. A l'heure actuelle 80 personnes se sont manifestées. Elles ont également la possibilité de se rendre aux restaurants seniors climatisés de Jean Brocas (16 avenue Roland Dorgelès) et des Fauvettes (3, avenue du maréchal de Lattre de Tassigny) durant les aprèsmidis. CCAS : 05 56 55 66 55.

Extension des horaires des parcs et du stade nautique

Les parcs du Vivier, de Bourran seront ouverts jusqu'à 22h30.

Durant l'épisode de canicule, les horaires du stade nautique Jean Badet seront également élargis : mercredi de 15h à 20h et jeudi et vendredi de 17h à 20h.

Les consignes d'hydratation et de ventilation ont été diffusées dès ce matin dans les écoles. Toutes les crèches et classes sont équipées de ventilateurs.

Des bouteilles d'eau sont distribuées aux personnes sans domicile fixe au Relais des solidarités (15, avenue du château d'eau). Une douche est également à leur disposition.

Contact presse:

Virginie Bougant
Chargée de communication et des relations presse
05 56 55 66 18 – 06 27 52 48 69 – v.bougant@merignac.com